



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 25 janvier 2013
N° CERTA-2013-AVI-063

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans les caméras TRENDnet

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2013-AVI-063>

Gestion du document

Référence	CERTA-2013-AVI-063
Titre	Vulnérabilité dans les caméras TRENDnet
Date de la première version	25 janvier 2013
Date de la dernière version	–
Source(s)	Mise à jour de sécurité TRENDnet
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Atteinte à la confidentialité des données.

2 Systèmes affectés

Caméras IP achetées entre avril 2010 et février 2012.

3 Résumé

Une vulnérabilité a été corrigée dans *TRENDnet*. Elle concerne les caméras et peut mener un utilisateur malintentionné à visualiser les images sans s'être authentifié.

4 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

5 Documentation

- Mise à jour de sécurité TRENDnet :
<http://www.trendnet.com/downloads/>

Gestion détaillée du document

25 janvier 2013 version initiale.